



# Safety chez Swisscom

Pandémie

© SiBe Safety Swisscom Konzern

swisscom

C1 Public



# Safety chez Swisscom

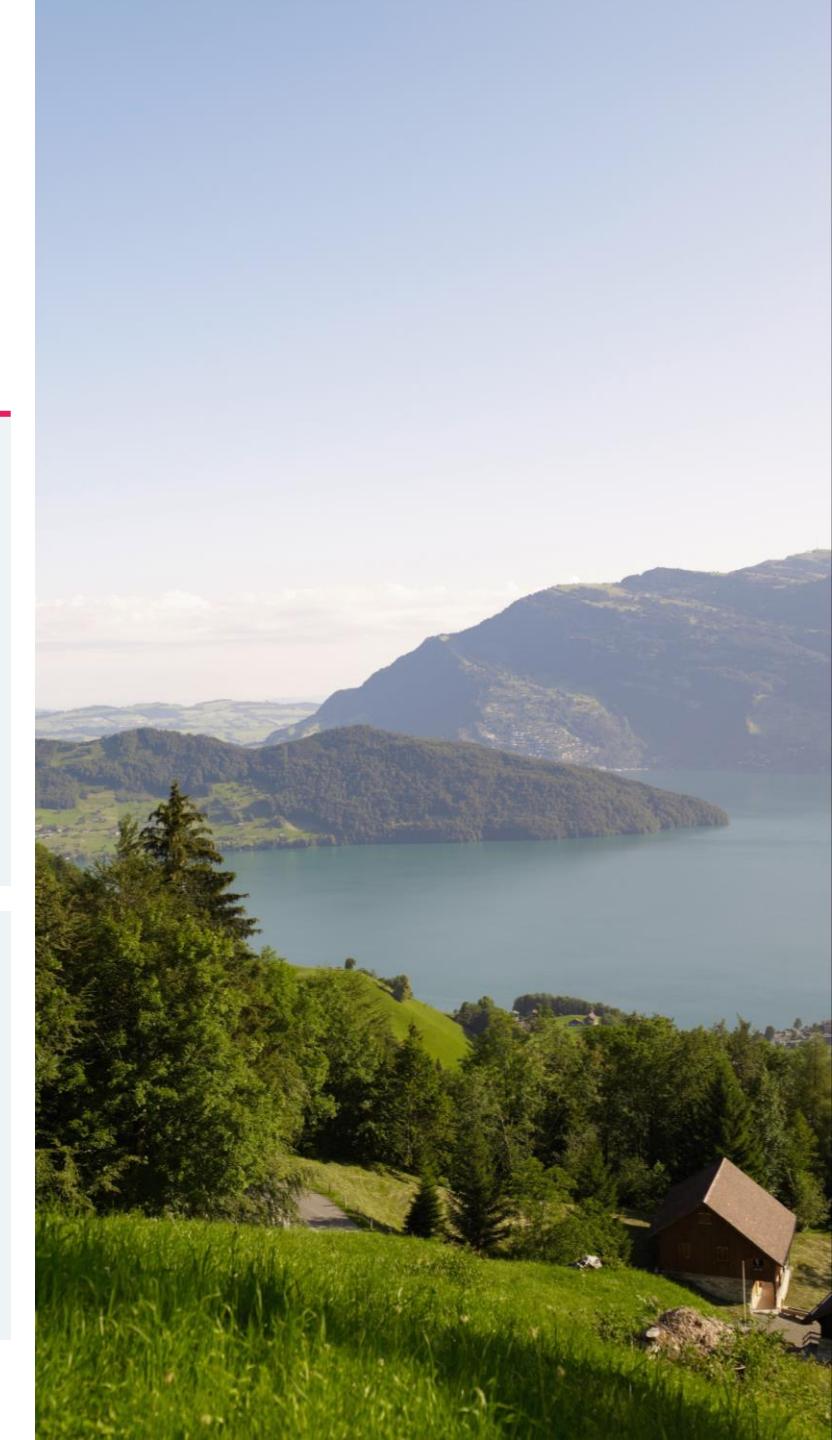
## Pandémie



### Concept de pandémie Swisscom (SEC-SPF-SG-009): contexte

- L'émergence d'un nouveau virus grippal peut déclencher une pandémie dont la propagation, la répartition par tranche d'âge et la gravité dépendent des caractéristiques du virus, en particulier de ses capacités virales.
  - **En Suisse, la grippe saisonnière est responsable de 110 000 à 275 000 consultations chez le médecin, de 1000 à 5000 hospitalisations et de 1500 décès par an en moyenne (cette dernière catégorie concerne pour 90% les plus de 65 ans)**
- 
- La maladie entraîne des absences sur le lieu de travail. Elle dépend
    - **de la proportion de malades dans la classe d'âge correspondante et**
    - **de la nécessité de s'occuper des proches (p. ex. enfants)**

On estime que 25% des employés s'absentent Ø 5 à 8 jours de leur travail (pendant la vague de pandémie: 12 semaines)





# Safety chez Swisscom

## Pandémie



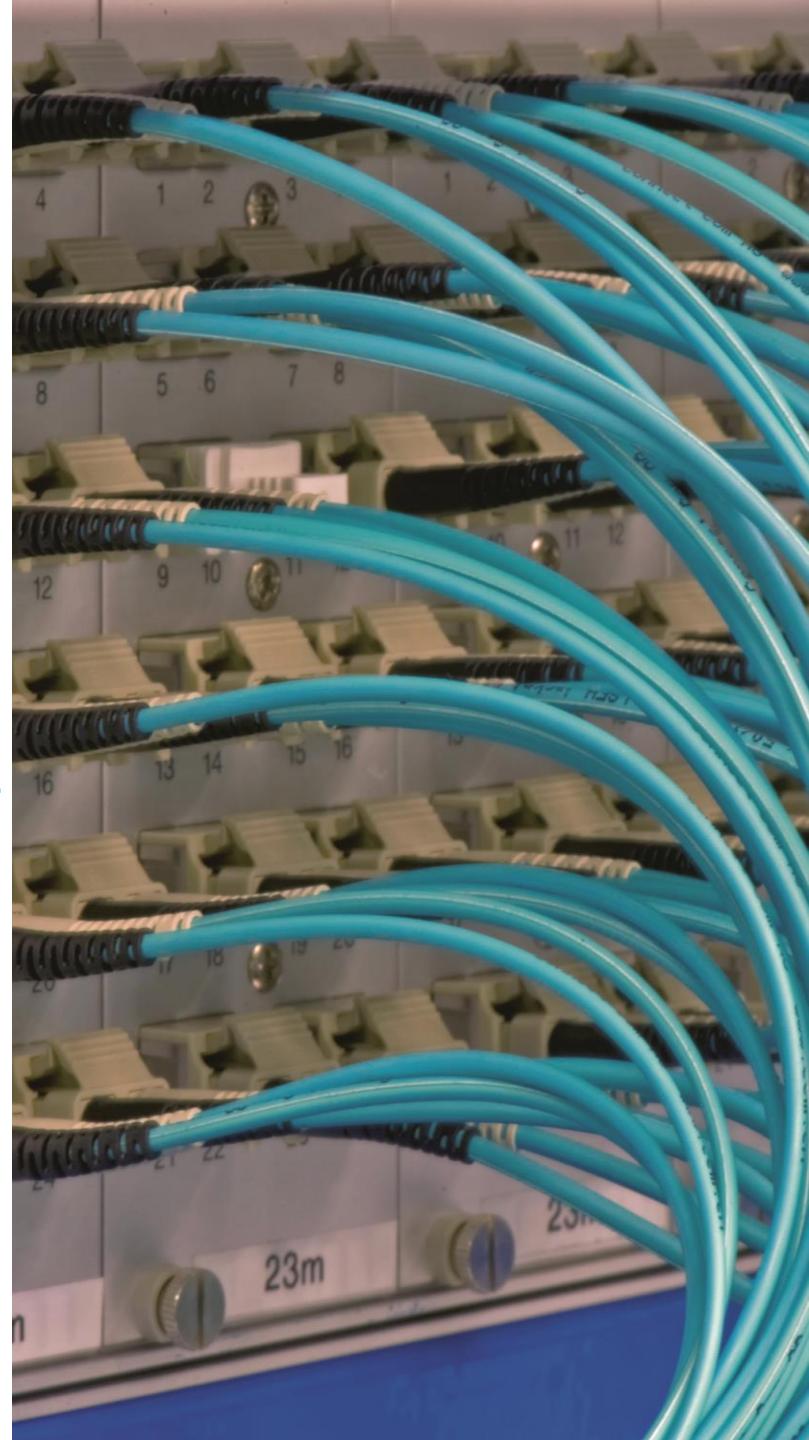
### Concept de pandémie Swisscom (SEC-SPF-SG-009): contexte

- **Entreprises de télécommunications:** parties prenantes (économie) jouant un rôle clé dans la communication. La préparation aux cas de pandémie est donc plus que nécessaire pour Swisscom!



### Le "Plan suisse de pandémie Influenza" "[OFSP Influenza-Plan CH pandémie 2018](#)"

- Le doc. sert à protéger la vie et la santé de la population et décrit la préparation détaillée du système suisse de santé au risque de pandémie. Cette préparation sert de base à l'élaboration des plans d'intervention et des plans d'urgence. Parce qu'une pandémie est imprévisible, la planification doit être flexible. Les règles suivantes s'appliquent à Swisscom:
  - Protéger les coll. INT / EXT contre le risque de transmission de maladies endémiques
  - Garantir la pleine liberté d'action et le bon fonctionnement de SC
  - Assurer l'exploitation de l'infrastructure dans les zones réglementées
  - Réglementer les activités de voyage



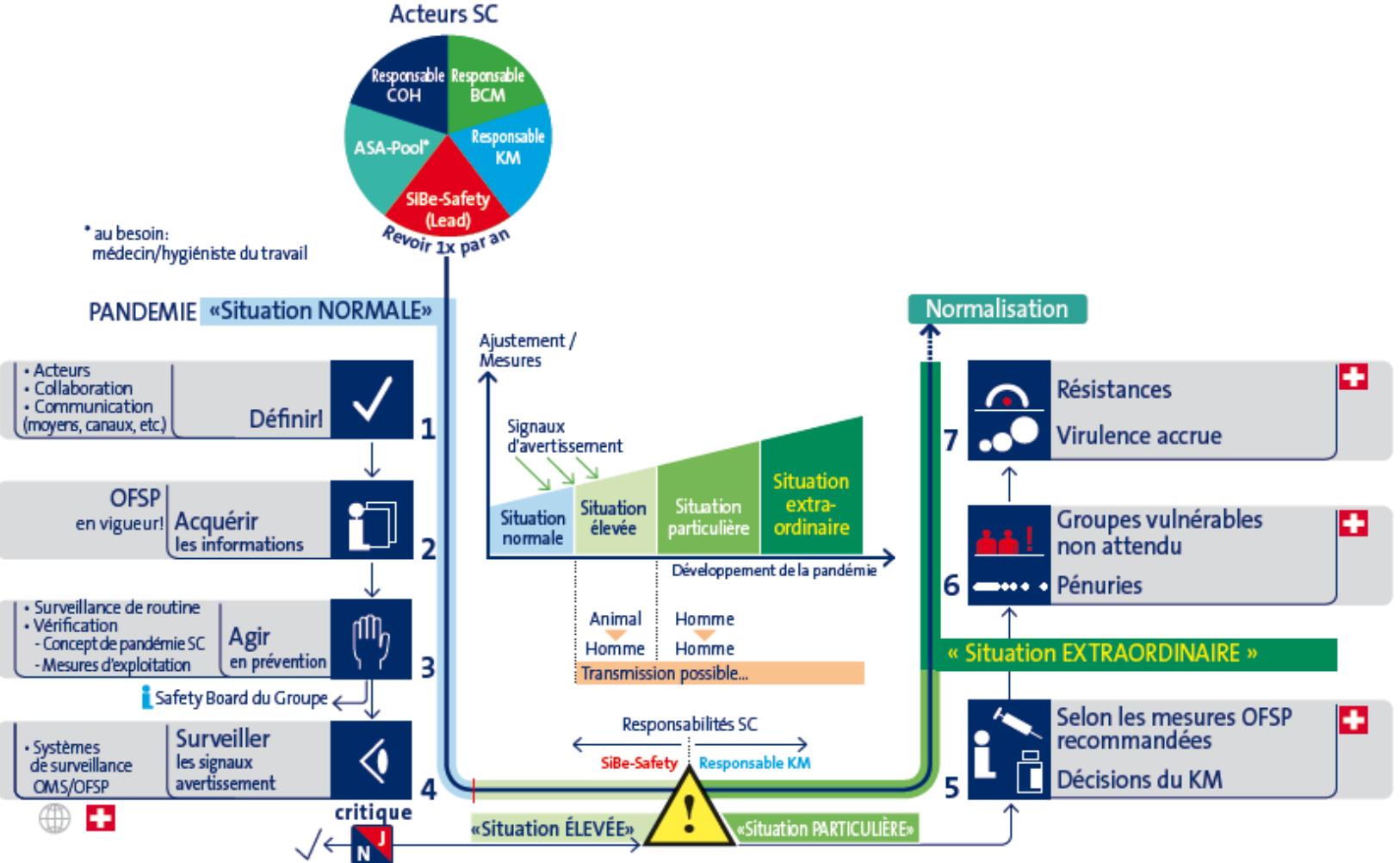


# Safety chez Swisscom

## Pandémie

### Concept de pandémie Swisscom (SEC-SPF-SG-009): Processus

- Sur la base des résultats de l'évaluation des risques en Suisse, on distingue trois phases caractéristiques (le concept de pandémie Swisscom prévoit une phase supplémentaire «Position élevée» (pour la protection spécifique des coll. qui travaillent sur le terrain)).





# Safety bei Swisscom

## Pandemie

### Concept de pandémie Swisscom (SEC-SPF-SG-009): phases de développement

- Sur la base des résultats de l'évaluation des risques en Suisse, on distingue trois phases caractéristiques (le concept de pandémie Swisscom prévoit une phase supplémentaire «**Position élevée**» (pour la protection spécifique des coll. qui travaillent sur le terrain)).

1.  
Normale

2.  
Elevée

3.  
Particulière

4. Extra-  
ordinaire

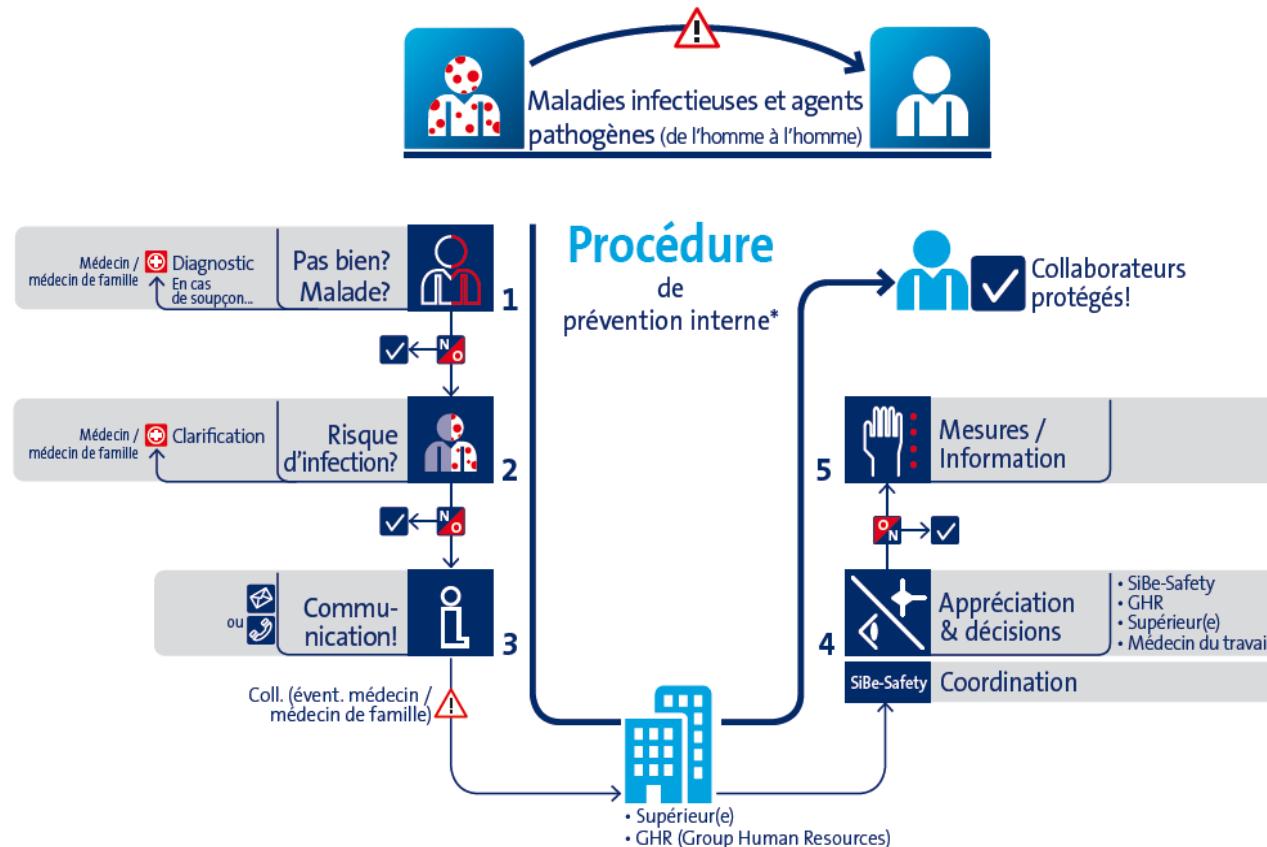
Phase	Activités	Organisation Swisscom
1	<b>DÉTECTION PRÉCOCE</b> Acquisition continue d'informations, actualisation des plans de pandémie, établissement de la collaboration entre les différents acteurs et définition des canaux de communication nécessaires, mise à disposition des ressources nécessaires, examen de nouvelles stratégies et mesures.	SiBe-Safety groupe (lead) <u>Intervention du Responsable KM, BCM, COH Safety Board du Groupe</u>
2	<b>DÉTECTION PRÉCOCE</b> Transmission de l'animal à l'homme possible (p. ex. grippe aviaire). Au besoin, communication des informations correspondantes à certains groupes de travail (p. ex. coll. du service extérieur).	Idem
3	Liegt vor gemäss Art. 6 ""Procedures concerning public health emergencies of international concern""	Selon les directives KM
4	En cas d'application de l'article 7 «Procedures concerning public health emergencies of international concern» <b>Le Conseil fédéral</b> peut ordonner les mesures nécessaires pour tout le pays ou pour certaines régions.	Selon les directives KM



# Safety chez Swisscom

## Pandémie

## **Concept de pandémie Swisscom (SEC-SPF-SG-009): Maladies infectieuses et agents pathogènes**



- Instance de référence: OFSP Office fédéral de la santé publique
- Document de base: Maladies infectieuses et agents pathogènes à déclaration obligatoire («Guide sur la déclaration obligatoire») OFSP

